



Edito

Chers Consœurs et chers confrères.

Cette année 2012 a été marquée par la volonté d'un parlementaire de rendre l'adhésion aux ordres facultative. Le CDO a donc rappelé aux parlementaires Vauclusiens, par mail et lors de rendez-vous, les missions d'un Ordre au service de la sécurité du patient.

L'Ordre veille aux **professionnalisme**, à la **sécurité** et la **qualité des soins**.

Suite à l'article dans la revue Prescrire, qui remet en cause l'utilité de la Kinésithérapie dans la prise en charge de la Bronchiolite, le CNO a rapidement diffusé un **communiqué de presse** (cf. au verso) et a fait réaliser **une affiche** que le Conseil a décidé de vous transmettre avec ce journal.

Il est à rappeler que le code de déontologie a permis d'informer nos patients. La possibilité d'apposer devant notre cabinet une **plaque supplémentaire de nos spécificités** ainsi que la création de **site Internet** selon le respect d'une procédure que vous trouverez sur le site national est encore sous utilisé.

Tous les masseurs-kinésithérapeutes peuvent aussi apposer sur la façade de leur cabinet **l'enseigne** et sur ses documents professionnels l'insigne réservée à notre profession

Nous avons aussi décidé lors du dernier Conseil d'effectuer les démarches pour signer le **Protocole Sécurité** en se rapprochant de la préfecture et de la direction des services de sécurité Vauclusienne.

Cette Année 2013 sera marquée par la mise en place du **Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)**. Un travail important attend le secrétariat pour abonder la base de données et vérifier chaque fiche des adhérents.

Vous trouverez également ci-joint le **caducée 2013**.

Enfin au nom de notre Conseil, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, tous mes vœux de bonheur et de réussites professionnelles.

Stéphanie PALAYER MICHEL,
Présidente

Nouveau site Internet du
CDO84 :
[Http://vaucluse.ordremk.fr](http://vaucluse.ordremk.fr)

Rapport d'activité



Tenue du Tableau :

Nous terminons cette année 2012 avec une légère évolution de nos inscrits dans le Vaucluse soit **717 MK inscrits au tableau de l'Ordre du 84 au 19 décembre 2012** contre 711 au 24 novembre 2011.

La répartition actuelle est la suivante : 609 libéraux, 12 mixtes (salariés et libéraux), 3 retraités actifs libéraux, 66 MK salariés, et 2 Retraités actifs salariés, 2 retraités inactifs, 5 MK inactifs, 1 cessation temporaire salarié et 1 libéral, 9 SCP et 7 SEL.

Depuis janvier, les transferts entrants ont été de 36 MK (30 libéraux et 6 salariés) pour 36 sortants (30 libéraux et 6 salariés).

Nous avons inscrit 6 jeunes diplômés en juillet 2012 et 13 inscriptions de MK de différentes nationalités européennes (6 premières inscriptions et 7 suite à transfert entrant) et 8 Français ayant obtenu un diplôme européen.

Il a été traité 86 changements de coordonnées ou de statut professionnel ou personnel.

Les Contrats

En 2012, la commission des contrats a étudié plus de 178 contrats, contre 138 en 2011.

Les Réunions et permanences des élus du CDO.

- 4 Conseils du CDO 84, 6 réunions de Bureau, 2 réunions Présidents à Paris, 1 colloque à Paris (Sécurité du Patient), 1 réunion des Présidents de CDO de la région PACA Corse à Marseille, 3 commissions des Contrats et analyse hebdomadaire, 1 commission minoration (15 dossiers), 1 commission d'entraide a permis une aide financière de 210€, 1 commission de communication, 1 rencontre avec les Jeunes Diplômés et nouveaux arrivants, 1 rendez-vous est assuré avec un élu lors de toutes les premières inscriptions de Jeunes Diplômés Français et étrangers, 2 Formations des élus des CDO au CIRO PACA Corse, 1 formation de la secrétaire sur le site Internet, 1 rencontre des élus du CDO à l'IFMK de Marseille organisée par le CIRO PACA Corse, 1 réunion ARS en Vaucluse, 1 participation à la CSPD 84.
- 1 plainte a été reçue et a abouti à une conciliation, 3 Médiations ont eu lieu, 1 signalement d'une agression d'un MK. (elle a abouti à 1 plainte du CDO associé au CNO qui se sont portés partie civile dans cette affaire), 8 Doléances de Patients à l'encontre de MK ont fait l'objet d'une demande de réponse des MK concernés, 1 signalement administratif qui concernait un Ostéopathe non inscrit au tableau, 11 demandes de conseil juridique de MK par téléphone ou en RDV, 1 réclamation anonyme avec réponse apportée par le MK concerné.
- Gestion hebdomadaire du Conseil et des courriers reçus par les membres du bureau, plusieurs envois de communiqués mail par Sarbacane, 1 journal papier.
- Rendez-vous avec les parlementaires Vauclusiens : 2 rdv avec le député AUBERT, 1 rdv avec la député FOURNIER ARMAND, 1 rdv avec le Sénateur DUFOUT, 1 rdv avec le Sénateur MILON. De nombreux échanges mails avec tous les sénateurs et députés vauclusiens.
- Recensement de tous les salariés dans les établissements Vauclusiens. Procédure CADA et TA a permis d'avoir toutes les réponses. (préparation pour le RPPS)
- Participation cette année encore au Téléthon.

Stéphanie PALAYER MICHEL,
Présidente du CDOMK 84

Paris, le 5 décembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bronchiolite:
L'Ordre réaffirme avec force le rôle essentiel du kinésithérapeute
dans la prise en charge du nourrisson**

Alors que l'épidémie de bronchiolite atteint un pic en cette période de l'année, **l'Ordre tient à réaffirmer avec force le rôle essentiel de la kinésithérapie respiratoire dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie.**

Il est évident que la kinésithérapie respiratoire ne prétend pas être un traitement contre le virus de la bronchiolite, mais **une action bénéfique sur les symptômes** provoqués par celui-ci, en améliorant la résistance du nourrisson. En désencombrant les voies aériennes, elle permet concrètement à l'enfant de mieux respirer et donc de continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.

A cet égard, la portée de la synthèse réalisée par le Réseau international d'évaluation et d'information médicales Cochrane à partir de 9 études dont la revue *Prescrire* se fait l'écho doit être **interprétée avec beaucoup de précaution. En effet, ces études n'ont été menées que sur des nourrissons hospitalisés déjà en détresse respiratoire et particulièrement fragilisés**, et non représentatifs de l'ensemble des nourrissons pris en charge à l'hôpital ou en ville. Surtout, cette synthèse s'appuie en grande partie sur des techniques anglo-saxonnes comme le drainage de posture et le « clapping » qui sont proscrits en France depuis 1994.

Par conséquent, tant **sur la méthode que sur l'échantillon, l'Ordre tient à souligner la partialité de cette synthèse publiée dans la revue Prescrire.** Il est **regrettable** de semer ainsi le doute en cette période alors même que des parents souvent inquiets ont précisément besoin de recourir à l'expertise et à l'accompagnement de leur kinésithérapeute, en complémentarité avec le traitement prescrit par leur médecin.

Concernant le chiffre de 1 fracture de côte dans un cas sur 1000 évoqué par *Prescrire*, l'Ordre rappelle que les fractures ont fait l'objet d'une étude sur **5000 cas** de nourrissons traités en kinésithérapie. Cette étude **FRA CO NOU**, qui n'a révélé **aucun cas de fracture de côte**, a été validée par le Congrès de Pneumologie en Langue Française de la SPLF en janvier 2009 à Lyon.

L'ordre réaffirme que **la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée** et qu'il n'a d'ailleurs reçu à ce jour **aucune plainte de patient pour ce motif**, concernant des nourrissons traités à l'hôpital, en ville ou encore dans les différents réseaux « bronchiolite » en France.

Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à leur code de déontologie, s'appuient sur les connaissances médicales avérées et notamment sur les recommandations de la Conférence de consensus sur la prise en charge de la bronchiolite du nourrisson (Paris, septembre 2000).

Pour plus d'informations, écrivez nous : monordre@ordremk.fr

Contact : Service de presse de l'Ordre : 01.46.22.32.97/ 06.80.62.24.33
Email : franck.gougeon@ordremk.fr